



Election à la Commission Administrative Paritaire Académique
des Attaché-es des Administration d'Etat
Académie de PARIS

Elections Professionnelles 2022

2 titulaires – 2 suppléants

Liste présentée par

CGT Educ'action - CGT FERC



Nom, prénom	Service, type établissement	Ville
1 – Mme MOKRANI Karima	Intendance- LPO Dorian	Paris 11
2 – M MORAIS Joao	EHSS-CRH EPSCP	Paris 6
3 – Mme BARBIER Chloé	Intendance LPO Martin Nadaud	Paris 20
4 – Mme BECSANGELE Nathalie	Intendance- Lycée Lavoisier	Paris 5

Nombre de femmes : 3 Nombre d'homme : 1

CAPA ATTACHE.E DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT

La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et intercatégorielle, présente avec ses élu·es à tous les niveaux de la Fonction publique ; elle participe aux combats collectifs pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, vous serez invité·e à élire vos représentant·es au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Ce sont des instances disciplinaires et de recours. Face à des directions "managériales", la CGT sera combative pour défendre les personnels.

Voter pour la CGT, c'est défendre un service public d'Éducation, d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur et ses personnels, ainsi que des œuvres universitaires et sociales pour toutes et tous les étudiant·es.

SALAIRES et TRAITEMENTS

- 20 % d'augmentation du point d'indice, +400€ mensuel de rattrapage immédiat pour tou·tes et indexation du point d'indice sur le coût de la vie ;
- Pas de salaire brut mensuel sous les 2000 € ;
- **Contre** toutes les formes de rémunération au mérite, **pour** des indemnités revalorisées par corps et grades ; Pour un déroulé de carrière qui garantit l'égalité entre femmes et hommes, avec des mesures concrètes de rattrapage.

STATUTS

- Défense de nos statuts de fonctionnaires, garants du service public ;
- Abrogation des lois de Transformation de la Fonction publique (TFP) ; retour à des CAP de plein exercice ;
- Augmentation des possibilités d'avancement et de promotion ;
- Titularisation des précaires sur emploi pérenne ;
- Droit à la formation professionnelle sur le temps de travail et au congé de formation professionnelle tout au long de la vie ; Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale pour améliorer l'accès au logement, à la restauration collective, aux vacances, à la culture et au sport.

CONDITIONS DE TRAVAIL

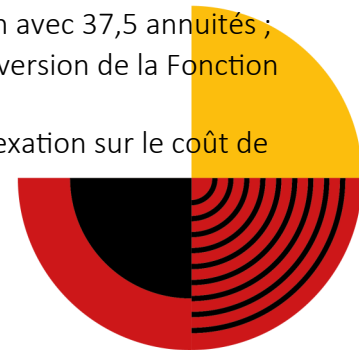
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) ;
- Des moyens pour la santé et la sécurité au travail, déployer une véritable politique de prévention, de suivi médical des personnels et de suivi post-professionnel ;
- Abrogation du jour de carence ;
- Réduction du temps de travail et passage aux 32h sans perte salariale ; Investir dans les bâtiments afin d'assurer les indispensables rénovations pour améliorer les conditions de travail et de contribuer à la transition écologique

RETRAITES

- Retraite à 60 ans, à taux plein avec 37,5 annuités ;
 - Maintien de la pension de réversion de la Fonction publique ;
- Revalorisation des pensions, indexation sur le coût de la vie.

ÉLECTIONS

PRO



La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a révisé le périmètre des CAP. Les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'« experts », en application des Lignes Directrices de Gestion (LDG), excluant tout représentant du personnel. Elles restent des instances d'appel en cas de refus de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, ... Elles traitent enfin des questions disciplinaires avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction ; à souligner que les représentant·es du personnel au conseil médical (fusion de la commission de réforme et du comité médical) relèvent maintenant des CSA.

La FERC CGT revendique un retour aux CAP de plein exercice, contre la généralisation des Lignes Directrices de gestion (LDG) qui conduit à un clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.

Il est urgent d'arrêter la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières ; la FERC CGT revendique un alignement de l'indemnitaire dans l'Éducation nationale et le supérieur sur les autres ministères de la Fonction publique d'État. Les possibilités supplémentaires d'avancement (repyramidage) doivent être accessibles à toutes et tous d'un même statut (ITRF, AENES, ...).

Personnels de la filière administrative :

- Pour le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème ;
- Pour l'augmentation des possibilités d'avancement de corps, sans mobilité forcée ou fonctionnelle ;
- Pour un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière ;
- Pour la révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et de garantir un doublement du salaire sur la carrière ;
- Contre la fermeture d'établissements et de services dans l'Éducation nationale ;
- Contre les restructurations incessantes dans l'enseignement supérieur ;
- Contre la mise en place de l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoint·es gestionnaires des EPLE.



Télétravail

La CGT a négocié en 2021 à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique des avancées sur l'accès au télétravail (prime de 200€, matériel, santé et sécurité, droit à la déconnexion, ...). Le télétravail (comme le retour à 100% sur site) se fait sur la base du volontariat et ne peut pas être refusé arbitrairement. Les recours sont à faire auprès des CAP. N'oubliez pas d'informer votre syndicat ! Par ailleurs, une déclinaison de cet accord est en cours de négociation dans nos ministères pour augmenter la prise en charge des frais inhérents au télétravail.

La FERC CGT s'engage à construire nos propositions et nos revendications avec toutes les collègues, à informer régulièrement les collègues, du travail de nos élu·es et mandaté·es et à gagner, par la lutte, de nouveaux droits, à faire appliquer les droits existants et à défendre nos conquêtes sociales.

La CGT est présente partout sur votre lieu de travail, dans l'Éducation nationale (CGT Educ'action), le supérieur (CGT FERC Sup), les CROUS (CGT CROUS), au plus près des collègues.



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AAE DE L'ACADEMIE DE PARIS

Elections professionnelles 2022

2 titulaires, 2 suppléants

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la
Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE



-
1. **M. CROGUENNEC Yves, APAE, Lycée BERGSON - JACQUARD, Paris 19, 75**
 2. **M. AJAVON Elvis, AAE, Lycée Paul VALERY, Paris 12, 75**
 3. **Mme LAURANS Chloé, APAE, Sorbonne Université, Paris 5, 75**
 4. **Mme SANGARE Hawa, AAE, Lycée Armand CAREL, Paris 19, 75**

2 femmes, 2 hommes

Le syndicat libre et indépendant, c'est FO



EN POSTE EN EPLE, EN SERVICES,
AU CNED, À CANOPE, AU CROUS,
EN UNIVERSITÉ, À JEUNESSE ET
SPORTS, EN CIO, AU GRETA,

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

JEVOTE

FO POUR ÊTRE
REPRÉSENTÉ-E
CONSEILLÉ-E
DÉFENDU-E

**QUAND ON NOUS CHERCHE
ON NOUS TROUVE !**

En votant FO, je vote pour des représentants déterminés qui défendent tous les personnels, avec un syndicalisme de terrain au plus près des collègues.

Je vote FO pour demander le retrait de la loi de transformation de la Fonction Publique et le retour à toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA), pour le retour à un traitement égalitaire de tous les collègues lors des opérations de mutation, de promotions.

Les CAPA restent compétentes notamment pour les procédures disciplinaires, pour les refus de titularisation, pour les licenciements, pour les refus de temps partiels, de congés formation ou de télétravail et pour les contestations de compte rendu d'entretien professionnel.

**POUR MA CARRIÈRE, MON SALAIRE
ET MON STATUT, JE VOTE FO**

**LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE**



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
JE VOTE

FO

ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE

La catégorie A est au carrefour des réformes et doit appliquer les suppressions de postes, les fermetures de services, réduire les moyens de fonctionnement souvent à l'encontre de ses propres convictions et intérêts. Elle est maintenant une courroie de transmission des politiques ministérielles au détriment de la neutralité du fonctionnaire d'État. Stop au mépris !

À y regarder de plus près, toutes les réformes comme Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations-PPCR et le CIGEM n'ont été que des machines à faire des économies de masse salariale sur le moyen et le long terme.

► AUGMENTATION DES SALAIRES, MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE

Le pouvoir d'achat des personnels était déjà insuffisant avant l'inflation de 2022. FO revendique l'augmentation immédiate de 25% de la valeur du point d'indice pour un rattrapage des pertes de salaires subies depuis 2000 et l'abandon du jour de carence.

Dans l'attente, FO revendique un régime indemnitaire au niveau du taux le plus haut interministériel et l'attribution de la totalité du régime indemnitaire pour les personnels administratifs logés, à l'identique des personnels de direction ou CPE. Le logement n'est pas un confort, mais bien lié à des contraintes fortes.

► CRÉATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

Partout les personnels administratifs subissent des surcharges de travail démentielles. Il y a urgence à créer tous les postes statutaires nécessaires.

► DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO demande le maintien des CHSCT, la protection effective des personnels à tous les niveaux et à tous les instants.

► DES CARRIÈRES AU MÊME RYTHME POUR TOUS ET RACCOURCIES

Aujourd'hui, l'administration de l'Éducation nationale et Enseignement supérieur c'est 20% de personnels de catégorie A. Stop aux belles paroles, seule l'augmentation immédiate et massive du nombre de possibilités d'accès au Grade d'Attaché principal et à la Hors classe permettra la reconnaissance réelle du niveau des missions confiées.

FO reste opposé au corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) qui a fait disparaître les statuts particuliers, privant ainsi les attachés de toute perspective d'évolution de carrière en dehors du clientélisme.

FO revendique le retour au statut particulier des Attachés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

FO dénonce la hors-classe, le GRade à Accès Fonctionnel (GRAF), créé au-dessus du principalat, et ouvert à trop peu d'Attachés principaux et Directeurs de Service dans des conditions rendues encore plus contraignantes par le PPCR, puisqu'il faut avoir atteint l'échelon sommital du Principalat... et faire preuve d'une valeur exceptionnelle... en ayant préalablement exercé des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité au sein du corps ou dans un emploi fonctionnel. Autant dire qu'il y a peu d'élus.

FO revendique l'avancement à l'échelon spécial de la hors-classe sans barrage.

FO s'oppose à la gestion des carrières et des salaires à la tête du client et défend l'égalité de traitement de tous les personnels.

Pour de vrais déroulements de carrière, FO revendique les promotions de grade au 1^{er} janvier dès qu'on en remplit les conditions, la prise en compte de la totalité des anciennetés pour les reclassements et l'augmentation du nombre de possibilités d'accès au grade supérieur.

► DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

► ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO revendique la possibilité de pouvoir muter sur tout poste de sa catégorie, quelle que soit la structure, y compris en université et l'abandon des postes à profil. FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations. Elle territorialise la Fonction publique en créant des inégalités entre les agents.

► ABROGATION DE LA LOI 3DS

FO s'oppose à l'article 41 de cette loi qui place sous la double tutelle État/collectivités territoriales, les adjoints gestionnaires et à terme les personnels administratifs.

► DÉFENSE DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO s'oppose à toute augmentation de la durée de cotisation, refuse le report de l'âge de départ, revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires et le retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 années de cotisations.

FO revendique toujours l'abandon de toutes les mutualisations de services, des régions académiques, de la fusion Caen-Rouen, de la loi 3DS, de la réforme personnelle et pécuniaire des comptables et de toutes les politiques destructrices des postes et du service public.

FO exige le PASS Éducation pour tous les personnels, quelle que soit leur affectation.

EPLÉ, Rectorat, DSDEN, Circonscription, CMS, CNED, CANOPE, CROUS, Université, Jeunesse et Sports, CIO, GRETA, pour défendre mes droits, pour faire respecter mes conditions de travail, et mon temps de travail !



www.fo-fnecfp.fr

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS
ET LE SERVICE PUBLIC



Élection à la commission administrative paritaire académique
compétente à l'égard des AAE de l'académie de PARIS

Liste présentée par le SNASUB-FSU

2 titulaires – 2 suppléants (2 femmes – 2 hommes)

1 – Mme Grace FERNANDES

Attachée d'administration de l'État

Lycée Condorcet – Paris (75)

2 – M. Guillaume NADER

Attaché d'administration de l'État

Collège Beaumarchais – Paris (75)

3 – M. Dominique GIACOMONI

Attaché d'administration de l'État

Lycée Victor Duruy – Paris (75)

4 – Mme Élise ANTONETTI

Attachée d'administration de l'État

Lycée Sophie Germain – Paris (75)



SNASUB-FSU



F.S.U.

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 | Académie de PARIS |
CAPA des Attachés d'administration de l'État

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

Les élections professionnelles 2022 qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les CAP, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

Ces possibilités de recours individuels restent indispensables à la défense des personnels.

Votre participation aux différents scrutins est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant·es du personnel.

Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :

Faites le choix des candidat·es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !

Faites le choix de délégué·es du personnel indispensables à votre représentation et défense individuelle !

Les CAPA sont consultées à votre demande sur les refus de la hiérarchie portant sur :

- la révision du compte-rendu d'entretien professionnel ;
- la demande de temps partiel ;
- l'autorisation de télétravail, initiale ou de renouvellement ;
- la démission, certaines demandes de mise à disposition ou de cessation de fonctions ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- la demande de congés liée au compte épargne temps ;
- les autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou de formation continue.

Les CAPA sont automatiquement saisies sur :

- les refus de demande d'action de formation ;
- les refus de congé formation ;
- les refus de demande de congé de formation professionnelle ;
- les refus de titularisation et prolongation de stage ;
- les licenciements en cours de stage pour insuffisance ou faute professionnelles.

Les CAPA se réunissent en conseil de discipline

Pour étudier la situation du ou de la fonctionnaire à qui une faute est reprochée, défendre les collègues et examiner des propositions éventuelles de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes prévues par le statut général des fonctionnaires. **C'est une procédure contradictoire**, une garantie pour tous les personnels contre l'arbitraire !

Gagnons le rétablissement de toutes les compétences perdues des CAP !

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ne sont plus saisies pour l'examen des projets de tableaux de mutations et de promotions (avancements de grade et à l'échelon spécial).

Cette perte de compétence ampute le droit des fonctionnaires à être défendu·es par leurs représentant·es face à des décisions hiérarchiques concernant leurs carrières.

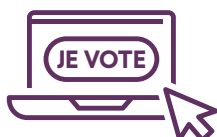
Inacceptable pour nous !

Le SNASUB-FSU et la FSU se battent au quotidien pour le rétablissement de ce droit. Ils revendiquent l'abrogation des mesures qui privent nos CAPA de leurs compétences en matière de mutation et de promotion.

**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNASUB-FSU



SNASUB-FSU



SNASUB-FSU



Pas de système éducatif sans nous !

Il faut faire reconnaître nos missions et métiers !
Il faut augmenter les salaires !
Il faut revaloriser l'IFSE mensuelle pour l'intégrer dans le traitement indiciaire !

Suppressions d'emplois, réorganisations de service et fusions des universités, introduction d'OP@LE et OPER@, autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur les adjoint·es gestionnaires d'EPLÉ...

N'en jetez plus, la coupe est pleine ! NOS METIERS SONT MALMENÉS !

Les AAE subissent de plein fouet toutes ces évolutions imposées. **Elles sont si mal pensées** qu'elles sont très difficilement applicables (OP@LE & OPER@, l'article 145 de la loi 3DS...), en tout cas pas sans une dégradation majeure de nos conditions de travail et du sens de nos métiers.

Face au bilan de gestion des AAE à l'Éducation nationale (plus de départs que d'arrivées), le ministère a enfin consenti à revaloriser l'IFSE mensuelle sans régler la question – centrale – de l'égalité de traitement à l'échelle de la fonction publique comme à celle du périmètre de gestion de la direction générale des ressources humaines, commune aux ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de Jeunesse et Sports...

La revalorisation et la convergence indemnitaire, il les faut pour toutes et tous ! Très vite !

La reconnaissance, vite !

Devant les désastreux bilans de gestion du corps des AAE à l'Éducation nationale, **le ministère a consenti à quelques efforts indemnitaires**, sans régler les inégalités et en remettant toujours à plus tard une convergence interministérielle du fait d'un processus par étapes trop étendu dans le temps.

Pour le SNASUB-FSU, l'enjeu est bien de reconnaître les personnels en place par une revalorisation significative des grilles indiciaires. Et les indemnités mensuelles revalorisées devront intégrer le salaire indiciaire.

Le CIGEM : mobilité foutoir

Dix ans après la mise en œuvre du CIGEM, son absurdité du point de vue du service public est amplifiée par la loi de transformation de la fonction publique. **Les quelques garanties d'égalité de traitement** en matière de mobilité qui subsistaient ont disparu. Outre l'affaiblissement des cultures métiers et des hiérarchisations incongrues qui s'instaurent entre elles, la mobilité interministérielle est pipée par la substitution de la logique de recrutement sur poste ou emploi à celle de la mutation.

Le GRAF : l'austérité contre les carrières

Pour le SNASUB-FSU, le troisième grade du corps des AAE, à accès fonctionnel, relève de l'ineptie statutaire. Un grade à effectif fermé est par nature la négation de la reconnaissance des personnels et de leurs missions. **Ce n'est qu'un choix austéritaire !** De plus, ce grade n'est accessible qu'après avoir occupé au moins 6 années des fonctions relevant précisément de sa définition... **Tout le monde ne pouvant prétendre à la promotion**, c'est bien l'inverse d'une logique de reconnaissance.

Vivre dignement de notre travail !

Avec le SNASUB-FSU, il faut gagner l'augmentation des rémunérations !

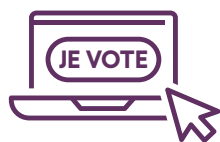
- **une valeur du point d'indice** fixée à 6 € et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850 € net ;
- **l'indexation des traitements** sur l'inflation ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indi-

ciaire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;

- **une revalorisation de l'IFSE** pour corriger toutes les inégalités existantes, pour aligner son montant sur les meilleurs servis dans la fonction publique avant de gagner son intégration dans le salaire indiciaire ;

La direction générale des ressources humaines commune aux ministères de l'EN, de l'ESR, de JS **doit piloter un plan de revalorisation unique et ambitieux** pour tous ses personnels.

La revalo, il la faut pour toutes et tous !



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec le SNASUB-FSU



Election à la CAPA des AAE de l'académie de Paris

Académie de Paris

Élections professionnelles 2022

2 titulaires - 2 suppléants

3 Femmes - 1 Homme

Liste présentée par le Sgen-CFDT



1	M. DE MAULMONT Pierre	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ARAGO	Paris 12e Arrondissement (75)
2	Mme TOIGO Corinne	LYCEE GENERAL VICTOR HUGO	Paris 3e Arrondissement (75)
3	Mme ZIDANI Barbara	COLLEGE EDGAR VARESE	Paris 19e Arrondissement (75)
4	Mme CHAPELLE Carole	UNIVERSITE PARIS CITE	Paris 6e Arrondissement (75)

Sgen
Cfdt:

POUR ÊTRE RECONNU-E
ET AGIR AVEC LA CFDT !

ÉLECTIONS
2022

CAPA DES AAE

TOUS UNIS !



Vous êtes attaché, attachée d'administration de l'État

Ce que peut le Sgen-CFDT pour vous :

- **vous donner la parole sur votre lieu de travail** : c'est vous qui connaissez votre environnement professionnel, c'est vous qui en parlez le mieux,
- **vous écouter, vous soutenir** et **vous accompagner** dans vos démarches de carrière : entretien professionnel, mobilité, reclassement, formation...
- **vous tenir informé-e de vos droits**, avec nos outils de communication,
- **vous défendre**, par la négociation auprès de la hiérarchie, mais aussi par voie juridique si nécessaire.

Le Sgen-CFDT revendique pour vous :

- Une IFSE au moins au **niveau de la moyenne interministérielle** pour tous,
- Des **créations de postes** à la hauteur des besoins et permettant de répartir les charges de travail,
- Des **conditions de travail soucieuses de votre santé** et de votre sécurité,
- 3DS : malgré la loi faire entendre que le **risque d'injonction** contradictoire doit être écarté,
- Un **suivi et un accompagnement de carrière** qui font de vous des acteurs et actrices de votre évolution professionnelle,
- Un droit effectif à la **déconnexion**,
- Un réel **droit au télétravail pour tous** et de la formation pour l'accompagner,
- Des **promotions** transparentes et lisibles.

VOTER Sgen-CFDT pour renforcer :



Un syndicat pluriprofessionnel depuis toujours.

www.sgen-cfdt.fr



La CFDT dans la Fonction publique,
qui agit pour des avancées concrètes pour les
agents, fonctionnaires et contractuels.

www.uffa.cfdt.fr



La CFDT premier syndicat de France,
signataire du Pacte du pouvoir de vivre, engagée
pour la justice sociale et la transition écologique.

www.cfdt.fr

VOTER Sgen-CFDT pour un syndicat qui :

- Écoute
- Expertise
- Accompagne
- Négocie
- Résiste



AVEC LE SGEN-CFDT, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

ÉLEC-
TIONS
2022

**Election à la commission administrative paritaire académique
des attachés d'administration de l'État
de l'académie de PARIS**

Elections professionnelles 2022

2 titulaires - 2 suppléants

Liste présentée par le syndicat Administration & Intendance UNSA



1 Mme CHASTEL Anne	Sorbonne Université	Paris (75006)
2 M. PEYROLLE Stéphan	Lycée Général Lavoisier	Paris (75005)
3 M. POUL Alexis	Lycée Général Lamartine	Paris (75009)
4 Mme LACOMBE Agnès	Collège Georges Courteline	Paris (75012)

2 femmes, 2 hommes

**CAP Académique
Attachés d'Administration**

Catégorie A



**Administration
& intendance UNSA**

**Revendiquer pour nos métiers
et construire ensemble
pour valoriser nos carrières
et nos missions de service public**

Revendiquer & Construire

Défense des CAP :
instances de protection
des droits individuels des agents.

Réorganisation de services :
pas de mobilités forcées,
pas de suppressions de postes.

**Alignement des régimes
indemnitaires** sur la moyenne
interministérielle.

Négociation salariale
annuelle obligatoire.

Augmenter les possibilités
d'accès aux grades d'attaché
principal, hors classe
et à l'échelon spécial.

Sécuriser la poursuite de carrière
dans les emplois fonctionnels.

Favoriser l'accès au corps
des administrateurs de l'état.

Poursuivre la construction
d'un parcours professionnel
interministériel.

**Pour Aujourd'hui & pour demain
Je vote A&i UNSA**



#unsavotreallieeduquotidien

CAP Académique
Attachés d'Administration

Catégorie A



Le syndicat
Administration
&**i**ntendance **UNSA**

représente tous les personnels administratifs
du service public d'éducation,
il est une force de proposition reconnue

DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour **A**ujourd'hui & pour demain
Je vote **A&i UNSA**

CINQ raisons
de voter

5 mots qui traduisent
l'engagement et le savoir-faire
des équipes militantes
d'A&i UNSA qui, fidèles aux
valeurs de l'UNSA,
vous accompagnent
toute l'année.

- 1 Sa proximité
- 2 Son expertise
- 3 Ses équipes
- 4 Ses valeurs
- 5 Un syndicat majoritaire



#unsavotreallieeduquotidien